

II – c RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS COMPTABILITE ET GESTION							
Intitulés et coefficients des épreuves et unités			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités.	Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités.	Voie scolaire dans un établissement privé hors-contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.		
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée
E.1. Cultures générales et expression							
E11 Culture générale et expression	U.11	4	Ponctuelle Écrite	4 heures	3 situations d'évaluation	Écrite	4heures
E12 LV obligatoire Anglais	U12	3	Ponctuelle orale	20 minutes(1)	2 situations évaluation	Ponctuelle orale	20 minutes(1)
E.2. Mathématiques appliquées	U2	3	CCF 2 situations d'évaluation	2*55 minutes	CCF 2 situations d'évaluation 2*55 minutes	Écrite	2 heures
E.3 Culture économique, juridique et managériale	U3	6	Écrite	4 heures	2 situations d'évaluation	Écrite	4 heures
E.4. Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales		13					
Sous épreuve : Etude de cas	U41	9	Écrite	4,5 heures	1 situation d'évaluation	Ecritte	4,5heures
Sous-épreuve : Pratiques comptables fiscales et sociales	U42	4	CCF 2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation	Orale pratique	30 minutes
E.5 : Situations de contrôle de gestion et d'analyse financière	U.5	5	CCF 2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation	Orale pratique	30 minutes
E.6. Parcours de professionnalisation	U.6	5	Ponctuelle Orale	30 minutes	Ponctuelle Orale	Ponctuelle Orale	30 minutes
EF 1* Langue vivante étrangère B	U.F.1		Orale	20 minutes (1)	1 situation d'évaluation	Orale	20minutes (1)
EF2 Approfondissement local	UF.2		CCF 1 situation d'évaluation	20 minutes (1)	1 situation d'évaluation	Ponctuelle Orale	20minutes (1)

* Hors anglais

pour les épreuves facultatives, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

(1) Non compris le temps de préparation de 20 minutes.